

# Rapport de la Commission des Bâtisses

## 7 décembre 2021

### Présences

Présents	Absents (excusés)
<p><u>Membres</u> : Ann LEURART; Joël HERREN; Patrick KRAEMER; Mike KOEDINGER; Gil PLATZ; Gabriel FABER; Henri NOESEN</p> <p><u>Non-membres</u> : Joel MEYERS; Philippe CHENNAUX ; Frank CONRAD</p>	<p><u>Membres</u> : Marc SINNES ; Marc EICH</p>

Présents : 7/9

La séance est ouverte à 18:00 heures sous la présidence de Madame Ann LEURART et avec Monsieur Gabriel FABER en tant que secrétaire.

### Ordre du Jour

- Disponibilité membre Marc SINNES – année scolaire 2021-2022
- Proposition de Monsieur Gil PLATZ pour le poste de vice-président
- Conclusion projet Mandataria (Brouch)
- Demande de dérogation pour le recul postérieur projet Geiferwee (Tuntange)
- Demande de dérogation pour l'alignement projet Route de Luxembourg (Tuntange)
- Demande d'avis - Projet An der Hiel (Brouch)
- Demande d'avis - Projet Sauerwiss
- Divers

### Disponibilité du membre Marc Sinnes lors de l'année scolaire 2021-2022

Marc Sinnes nous a signalé son indisponibilité pour participer aux séances les mardis et jeudis. Nous allons essayer d'en tenir compte et fixons tout de suite une date pour la prochaine séance.

## Vote du poste de vice-président de la commission des bâtisses

Monsieur Gilles PLATZ se présente comme seul candidat pour le poste de vice-président.

Les membres ont unanimement voté pour lui.

### Conclusion projet Mandataria (Brouch)

Dans le PAP QE (HAB-1), il est mentionné que pour les maisons groupés en bande de plusieurs unités, la largeur additionnée des façades principales ne peut pas dépasser 40 m. Afin que pour ce projet la largeur de façade maximale ne dépasse pas les 40 m le long de la route principale, le promoteur doit omettre un garage. Ceci est un avis unanime de la commission.

### Demande de dérogation pour le recul postérieur projet Geiferwee (Tuntange)

Une dérogation est demandé pour l'alignement postérieure avec les constructions existantes (ca 5 m). Le PAP-QE en vigueur prescrit 10 m de recul postérieur. Comme à l'arrière des parcelles 260/3204 et 260/3205 se trouve un biotope il y a lieu de discuter entre les membres de la commission.

Avis unanime de la commission : favorable

### Projet Route de Luxembourg (Tuntange)

Pour ce projet se pose la question de l'alignement avec le voisin existant (2C). En effet, à la maison existante devra être rattachée une maison jumelée. Pour garder un aspect similaire des maisons voisines, le promoteur demande via une dérogation de construire avec un recul en arrière, similaire avec les autres maisons à construire. Ils existent 3 options :

1. Alignement avec la maison voisine 2C
2. Un recul de 10 m vers l'arrière
3. Un recul sur l'alignement de la rue.

La commission estime qu'un recul respectant l'alignement avec les constructions existantes afin d'adoucir la situation est la meilleure solution et décide unanimement d'adopter cette décision.

Monsieur Mike KOEDINGER rejoint la réunion à 19:05 h.

### Demande d'avis projet An der Hiel (Brouch)

Le Ministère de l'Environnement préfère que le biotope existant fasse partie de la commune et qu'il ne soit pas privatisé.

Dans la partie graphique est rajouté que les lots 8 et 9 sont optionnels.

Il serait opportun de mettre une variante pour une construction sur une parcelle sur la partie graphique et non seulement sur la partie écrite d'un PAP NQ. La commission est unanimement d'accord avec la proposition du Service Technique.

### Demande d'avis projet Sauerwiss (Brouch)

Le PAP sera réalisé en deux phases. (PAP Rue du Village et PAP Sauerwiss). Une MOPO a été proposée par Environnement (Pacte Logement 2.0). Il y a lieu de noter qu'un bassin de rétention est à prévoir. La canalisation étant chargée, il faudra vérifier si sa capacité est suffisante en cas d'inondations.

Comme ce lotissement se trouve au milieu du village il est envisageable de planifier une aire de jeux pour enfants.

La commission approuve cette décision à l'unanimité.

### Divers

Il est retenu que pour le nouveau règlement des bâtisses (RBVS) une assemblée extraordinaire sera tenue le 23.02.22 à 17:00h.

Pour le repas de Noël la commune offre à chaque membre de la commission un repas pour 50 €. Le restaurant retenu est le Relais Bausch et le menu sera envoyé via Mail.

## Prochaine assemblée ordinaire

La prochaine assemblée est prévue pour le 1.02.22.

La séance est levée à 20:05 h.

## Signatures

Nom	Signature
Ann Leurart	
Marc Eich	
Gabriel Faber	
Joël Herren	
Mike Koedinger	
Patrick Kraemer	
Henri Noesen	
Gil Platz	
Marc Sinnes	